



Silagi

Garantir l'accès au crédit

RAPPORT ANNUEL 2022

SOMMAIRE

• ÉDITO - MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	2
• GOUVERNANCE	3
• SYNTHÈSE DE L'ANNÉE	4
• FAITS MARQUANTS	5
• RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	9
• RÉSULTAT DES 5 DERNIÈRES ANNÉES	11
• BILAN	12
• COMPTE DE RÉSULTAT	13
• VARIATION DU FONDS DE GARANTIE ET TAUX DE DÉCOTE	14

DIRECTEURS DE SERVICE

Michel COTTET	Directeur Général
Sylvie BOUDET	Directrice des Engagements
Nicolas CHEVALIER	Directeur du Contrôle
Caroline LAFAURIE	Directrice du Réseau
Anne MOREAU	Directrice des Relations Institutionnelles & Sociales
Frank PANDOLFI	Directeur des Systèmes d'Information
Sophie PARCINEAU	Directrice des Partenariats et de l'Offre
Frédéric PAULIC	Directeur Général Adjoint & Directeur des Opérations
François-Xavier SOURDOIS	Directeur Administratif et Financier

au 15 05 2023

ÉDITO



2022 ouvre une nouvelle mandature pour la SIAGI, avec une année record en termes d'activité et d'engagement au service de l'accès au crédit des petites entreprises.

Cette 1^{ère} année s'est passée sous la présidence de Gabriel Hollander, lequel a récemment été amené à mettre fin à son mandat pour prendre la présidence d'une banque régionale : je le vois comme un honneur et une chance pour le réseau des CMA. En tant que Président de CMA France et représentant de l'actionnaire majoritaire, j'ai proposé au Conseil d'administration qui l'a accepté, d'assurer la présidence de la SIAGI.

Des orientations stratégiques ont été définies pour les quatre prochaines années dans une double optique : mettre l'entreprise au cœur du développement des territoires, et assurer par la mise en œuvre de sa garantie la viabilité des projets, la pérennité et la transmission des entreprises, ainsi que la création d'emplois, ceci en intégrant toujours plus dans les critères d'analyse des éléments d'écoresponsabilité.

2023 sera une année clé pour beaucoup d'entreprises, qui devront mener de front des remboursements d'emprunts et de charges diverses, et une gestion fine de leur trésorerie dans un contexte de fin du bouclier tarifaire. Au long de son histoire, la SIAGI a su traverser de nombreuses crises et se positionner en soutien des entreprises sur les « points de douleur » qu'elles rencontraient.

J'y veillerai en recherchant une collaboration renforcée avec les acteurs de terrain, au premier rang desquels figurent les Chambres des métiers et de l'artisanat et les collectivités territoriales.

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Cette année 2022 s'est caractérisée par plusieurs indicateurs en hausse : + 10% de crédits garantis, ce qui emmène la SIAGI pour la 1^{ère} fois au-delà du milliard d'€ de crédits garantis, +25% de volume de garanties données sur cette période, un résultat net en hausse de près de 17%, des fonds propres en augmentation de 8%.

La vigilance s'impose néanmoins dans une conjoncture marquée par l'inflation, la remontée des taux d'intérêt et le retour des entrées en défaut à un niveau similaire à celui de 2019. L'activité du début d'année 2023 s'en ressent, et la SIAGI a d'ores et déjà mis en œuvre diverses actions : positionnement sur de nouveaux marchés, tels celui des Entreprises, en complément de ses marchés historiques ; relais des politiques publiques, pour soutenir l'accès au crédit des entreprises indépendantes, et de celles ayant des besoins de trésorerie.

En parallèle, elle poursuit ses investissements dans la digitalisation de ses process, ce qui l'amène à faire évoluer son modèle, en apportant la meilleure réponse à ses partenaires bancaires, conjuguant gestion des risques et performance.

Elle réaffirme ainsi l'importance d'accompagner les transitions, qu'elles soient environnementales ou numériques, ainsi que l'évolution des modèles d'entreprises et de profils d'entrepreneurs.



ADMINISTRATEURS

Joël FOURNY

Président du Conseil d'Administration
depuis le 27 avril 2023
Président CMA France - Membre de droit

Gabriel HOLLANDER

Président du Conseil d'Administration
jusqu'au 27 avril 2023

Fabienne MUNOZ

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Présidente de la CND ARDECHE

Michel Aoustin

Président CMAR BRETAGNE

Philippe BAILLY

Caisse Centrale du Groupe Crédit Mutuel

François BEAUPÈRE

Représentant Chambres d'Agriculture

Hervé BODIN

Fédération Nationale du Crédit Agricole

Quentin BOUCLY

Bpifrance

Jean-Philippe BOYER

Président CND SAÔNE ET LOIRE

Geneviève BRANGÉ

Présidente CND CHARENTE

Joseph CALVI

Président CMAR OCCITANIE

Luc DUPRÉ

Président CND MAYENNE

Christian GEISSMANN

Représentant Chambres de Commerce et d'Industrie

Cédric HURAUULT

LCL-Le Crédit Lyonnais

Olivier LAPEYRE

BNP PARIBAS

Jean-Denis MESLIN

Président CND MANCHE

Henri SALOMON

Président CMAR MARTINIQUE

COMITÉ de NOMINATIONS ET DE RÉMUNÉRATIONS

Joël FOURNY

Président de CMA France

Hervé BODIN

Fédération Nationale du Crédit Agricole

Gabriel HOLLANDER

jusqu'au 27 avril 2023

CENSEURS

Francis BUSSIERE

Président CMAR ÎLE-DE-FRANCE

Daniel DEMEULENAERE

Bpifrance

Valérie DUMONT

CEGC-Groupe BPCE

Vincent GAUD

Président CMAR AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Yann GOBERT

La Banque Postale

Sylvain GUEROULT

Société Générale

Philippe GUILBERT

Président CND NORD

Jean-Charles MARTINELLI

Président CMAR CORSE

Aline MERIAU

Présidente CMAR CENTRE-VAL-DE-LOIRE

COMITÉ D'AUDIT et des RISQUES

Philippe BAILLY

Caisse Centrale du Groupe Crédit Mutuel

Hervé BODIN - Président

Fédération Nationale du Crédit Agricole

Quentin BOUCLY

Bpifrance

Joseph CALVI

Président CMAR OCCITANIE

Jean-Denis MESLIN

Président CND MANCHE

Christophe RICHARD

Président CMAR GRAND EST

COMITÉ FINANCIER

Geneviève BRANGÉ

Présidente CND CHARENTE

Julien GONDARD

Directeur Général CMA France

Olivier LAPEYRE - Président

BNP PARIBAS

Gilles RAYNAUD

LCL - Le Crédit Lyonnais

Roland ROLFO

Président CND VAR

Jean-François VÉZIE

Bpifrance

Commissaire du Gouvernement, Bernard ZAKIA

Contrôleur général économique et financier

Direction Générale du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances

SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

2022 a été pour la SIAGI l'année du renouvellement de son Conseil d'administration à la suite des élections au sein des Chambres des métiers et de l'artisanat qui se sont déroulées en fin d'année 2021. C'est aussi l'année d'un nouveau plan stratégique pour la durée de la mandature, soit jusqu'en 2026.

Ces orientations stratégiques sont basées sur les marchés historiques et spécialisés de la SIAGI, et sur des axes de développement en relais de politiques publiques. Parmi eux, figurent le marché des Entreprises, celui des entreprises individuelles (représentant actuellement 12% des engagements) en lien avec les nouvelles dispositions de protection du patrimoine prévues au sein du Plan Indépendants du Gouvernement, le soutien à la trésorerie des entreprises dans le contexte de retour de l'inflation et de hausse des taux d'intérêt, et enfin la prise en compte de la transition écologique dans l'analyse des projets d'investissement à garantir.

En termes d'activité, cette première année de mandature aura été marquée par le cap du milliard d'euros de crédits garantis par la SIAGI, un produit net bancaire en légère hausse de 1% à 12 837 k€, et un nombre de crédits garantis stable à 4 800, correspondant à un peu plus d'une sollicitation sur deux.

Le volume de crédits garantis augmente ainsi de 10% par rapport à 2021, porté par la bonne dynamique du contexte économique, la mise en œuvre efficiente du couple [Analyse au cas par cas des aléas de chaque dossier] et [Stratégie de partage de risque avec les partenaires bancaires], ainsi que l'accès étendu à des process simplifiés ou délégués au travers de l'utilisation du portail Garantie Pro.

Le programme européen European Guarantee Fund – EGF a joué un rôle important dans cette progression et explique en partie la progression de 25% des engagements donnés.

+10%
en volume

1 Md€ de
crédits garantis

4 800
opérations garanties

L'ACTIONNARIAT DE LA SIAGI :

60% : Chambres de métiers et de l'artisanat, et CMA France
25% : 7 groupes bancaires
15% : Bpifrance

FAITS MARQUANTS

ACTIVITÉ

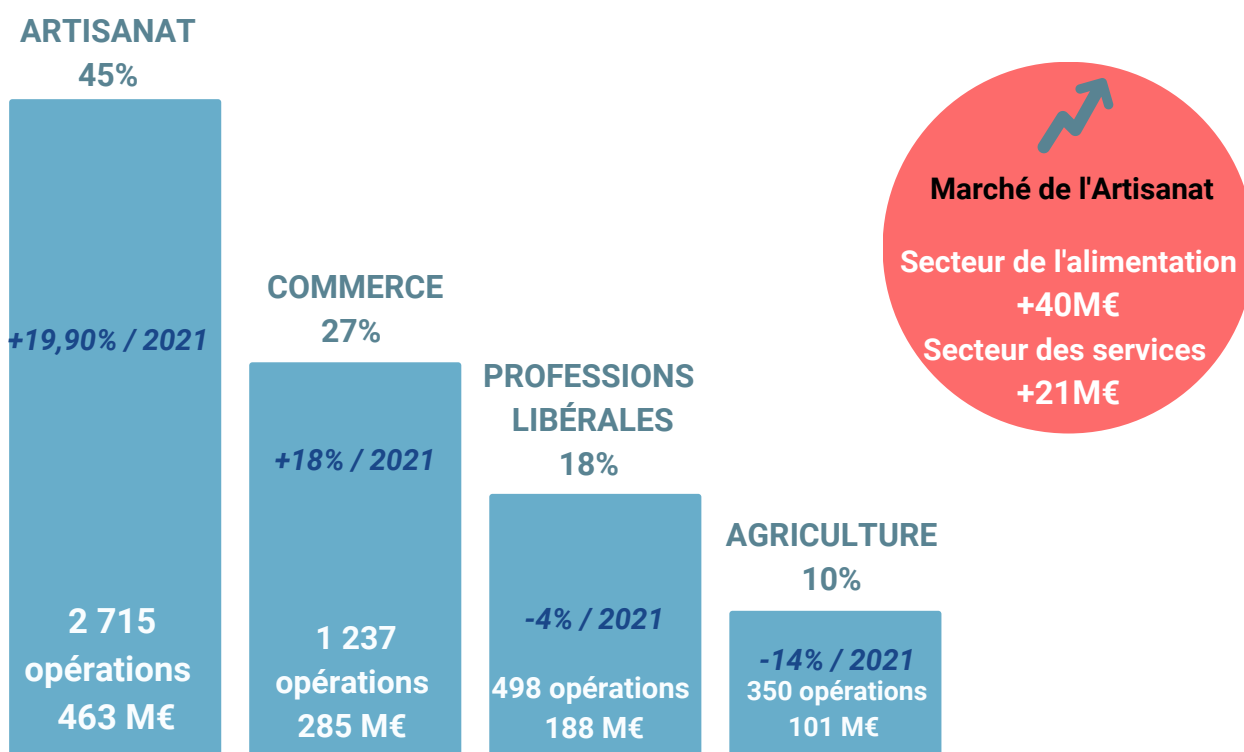
→ Par marché

Avec 1 037 M€ de prêts mis en place en 2022, la SIAGI enregistre une hausse particulièrement notable sur les marchés de l'Artisanat et du Commerce.

L'artisanat reste, avec 45% des volumes de crédits garantis, le 1er marché de la SIAGI, en forte progression par rapport à 2021 (+19,90%) et même 2019, année de référence pré-Covid (+37,8%), avec une activité soutenue dans les secteurs de la boulangerie, 1er secteur, des taxis, et de la restauration rapide.

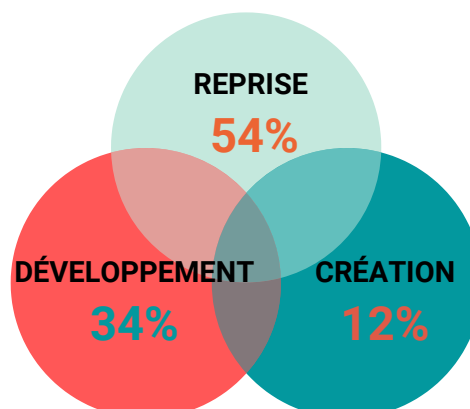
Le Commerce, avec + 18% d'activité, connaît un rattrapage des années COVID et retrouve un volume comparable à 2019. L'activité en restauration traditionnelle notamment est multipliée par deux, porté notamment par les franchises qui représentent 36% de ce volume d'activité.

La réduction d'activité sur les Professions libérales reste limitée à 4%, certaines banques ayant sensiblement renforcé leur action sur ce marché. L'activité en Agriculture connaît une baisse substantielle, notamment en méthanisation.



→ Par objet de crédit

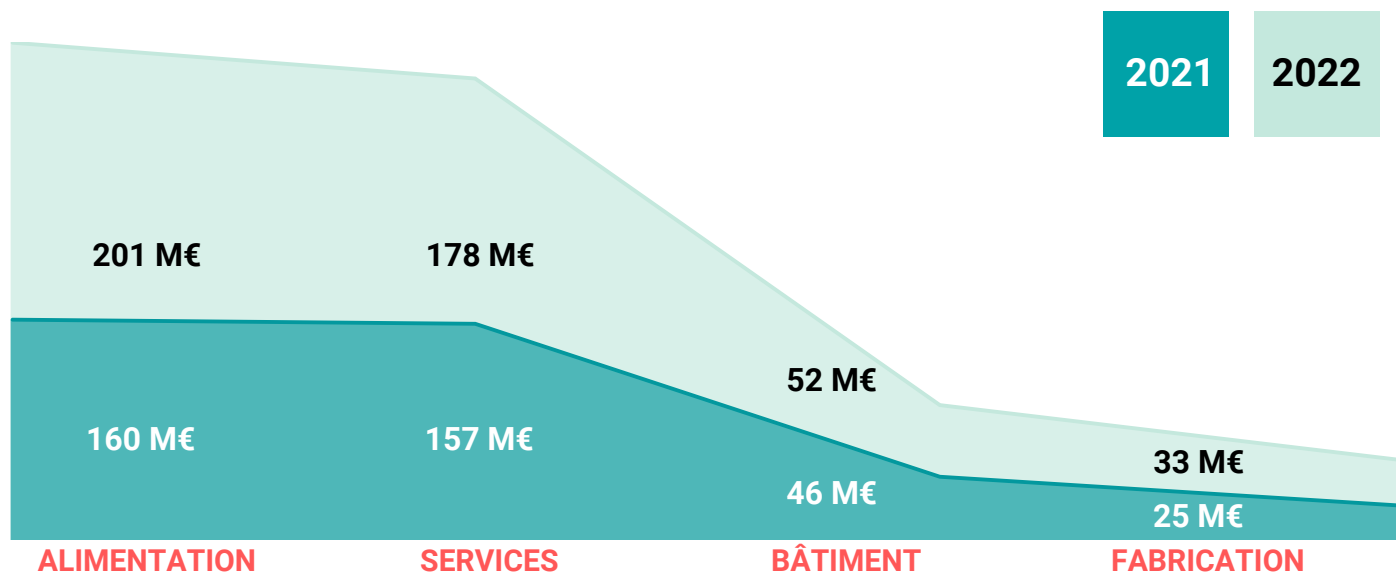
La reprise d'entreprise est stable, la création d'entreprise connaissant une légère baisse à 12% vs 14% en 2021, au bénéfice des opérations de développement.



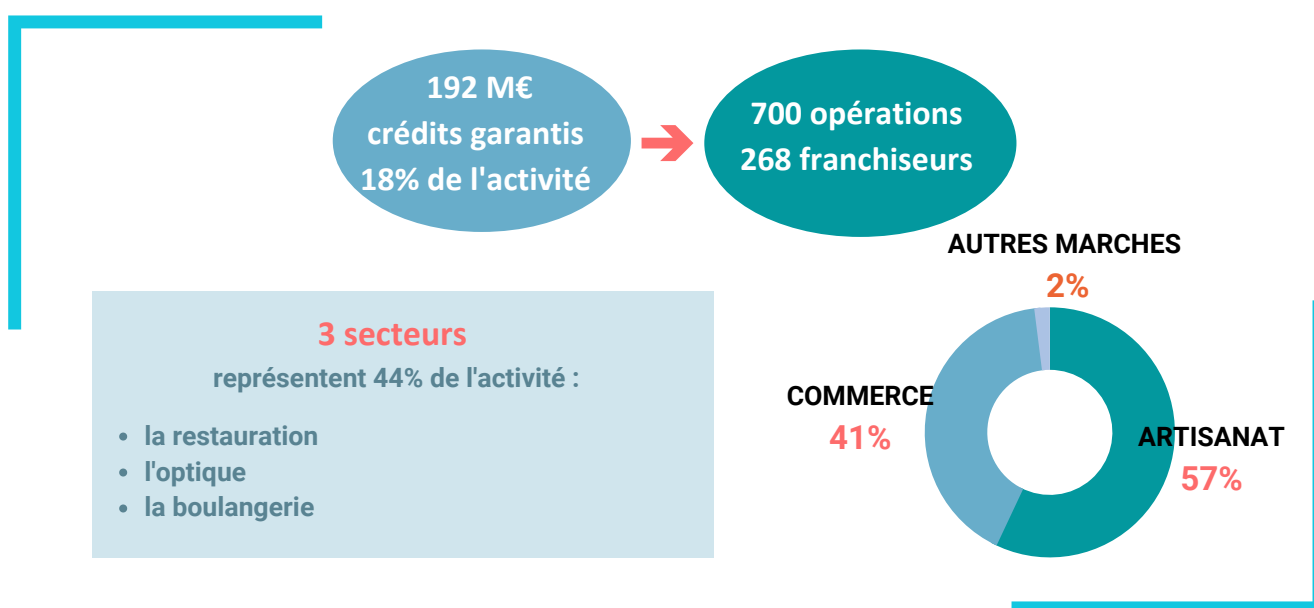
→ Par secteur de l'artisanat

Les 4 familles artisanales progressent, particulièrement en Alimentation (+25%), toujours sur l'activité de boulangerie-pâtisserie qui représente 43% du secteur, et la restauration rapide (+46%), le commerce de détail de viandes étant le 3ème secteur, également en hausse significative, avec près de 9% de l'activité.

Les activités de Service représentent plus de 38% du marché Artisanat, et progressent de 13% par rapport à 2021, notamment dans la coiffure et les salons de beauté qui connaissent les plus fortes hausses d'activité avec respectivement +30% et +46%, soit près de 9% du secteur.



FRANCHISE : un dynamisme bien présent



POLITIQUE DE RISQUES ET ENGAGEMENTS

331 M€ de garanties ont été données sur la période, avec une intervention en hausse de contre garants, notamment le Fonds Européen d'Investissement (FEI)

Le FEI, avec 506 opérations, soit 10,5% des contrats, a été un contributeur majeur au partage de risque sur les opérations conclues entre septembre 2021 et décembre 2022 (durée du programme) : 172 M€ de crédits ont ainsi été garantis, concernant principalement des entreprises artisanales et du commerce de proximité, et quelques exploitations agricoles et Professions libérales.

→ 4 secteurs d'activité phares en termes d'engagement

Selon la nomenclature INSEE, le commerce-réparation automobile reste le 1er secteur avec une stabilité à 25% des engagements ; l'hôtellerie Restauration tient la 2ème place avec 16% des engagements contre 12% en 2021, augmentation due aux opérations sur le segment de la franchise qui connaît une belle progression.

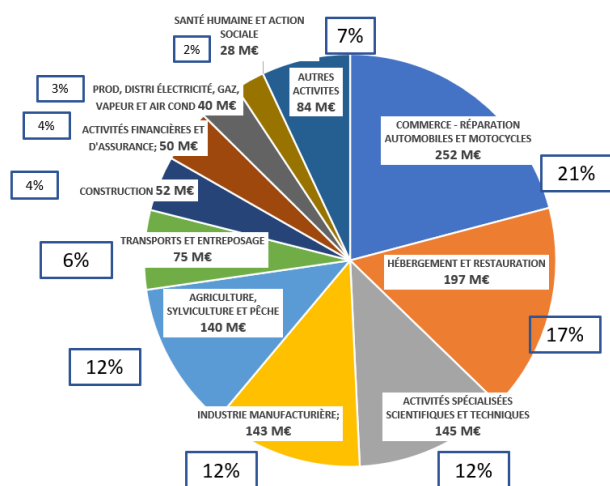
L'industrie manufacturière avec 15% des engagements est le 3ème secteur, en hausse de 2 points. Enfin, les activités spécialisées scientifiques et techniques (juridiques, comptables...) rétrogradent à la 4ème place avec 11% des engagements (contre 17% en 2021), en raison du ralentissement d'activité sur le notariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Conclusion de la revue des limites d'engagement : au vu du développement du secteur de la franchise, le plafond d'engagement a été porté à 44M€ hors EGF, 58M€ avec EGF, pour l'année 2022.

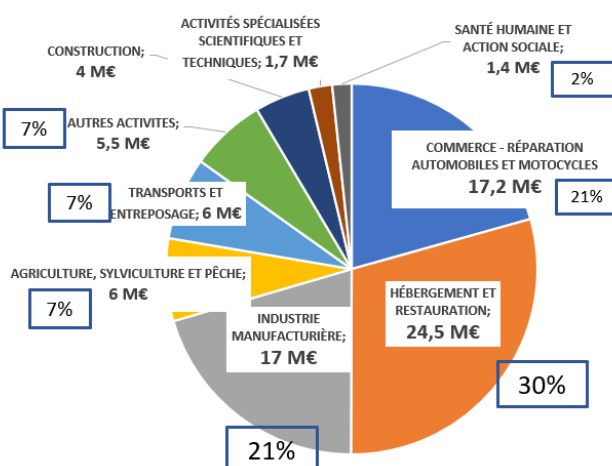
LES ENCOURS

1 206 M€ d'encours au 31/12/2022, en augmentation de 11%, se répartit comme suit :

Encours au 31/12/2022 : 1 206 millions d'€



Dont encours douteux et douteux compromis au 31/12/2022 : 82,6 millions d'€



La part des encours douteux et douteux compromis est un reflet conforme aux observations du marché, avec des secteurs plus risqués tels l'hébergement restauration, le commerce-réparation automobile et l'industrie manufacturière.

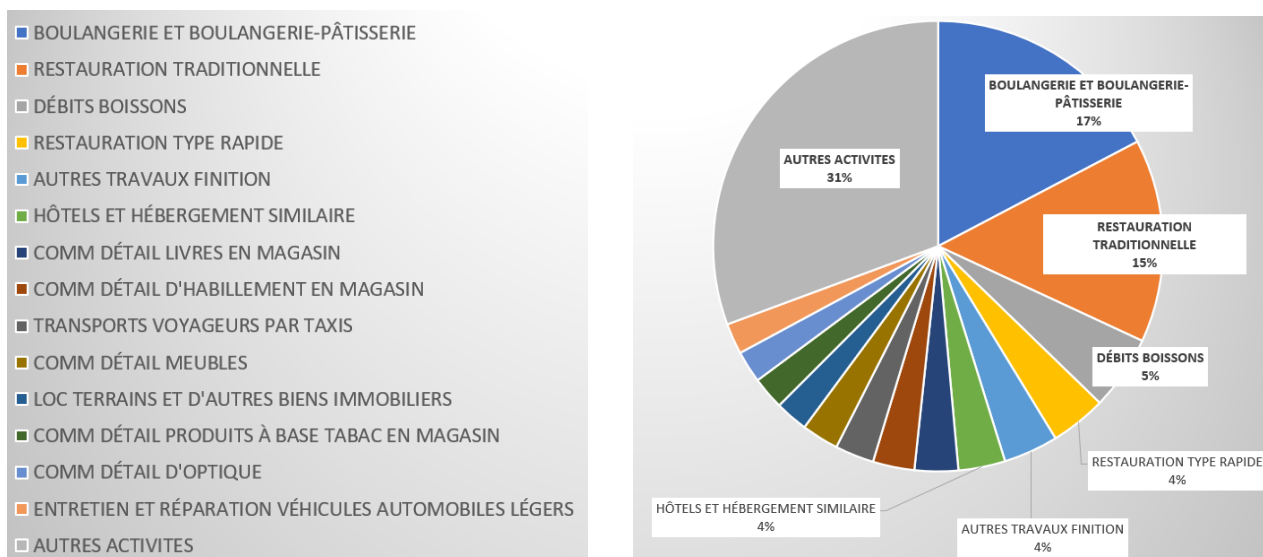
DÉFAILLANCES

→ Traitement des défauts, indemnisations et coût du risque

L'année 2022 marque un quasi-retour des entrées en défaut à des niveaux similaires à 2019.

Le coût du risque s'élève à 4,2M€, soit une baisse de 32% (6,2M€ en 2021) compte tenu de la baisse des indemnisations en 2022 à 4069 K€ (-1,4M€).

Le solde du fonds de garantie (125M€) couvre les pertes pour risques nés, à naître et attendus avec une marge de 31M€, en hausse de 5M€, sans prise en compte de la dotation au FRBG (Fonds pour Risques Bancaires Généraux).

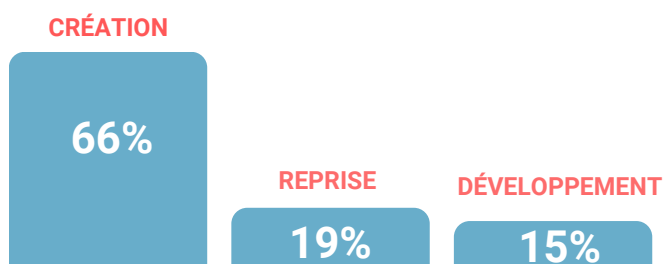


DIGITALISATION :

des process qui stimulent l'accès à la garantie

24% des opérations sont désormais issues du portail Garantie Pro (14,9% en 2021) ; elles concernent des opérations de faible montant : jusqu'à 50k€ pour la garantie 5/50 (majoritairement orientées sur la création d'entreprise), et jusqu'à 200k€ pour les opérations de développement déléguées aux banques.

LA GARANTIE 5/50 : 753 opérations, soit 15,6% des opérations



DÉLÉGATION : 412 opérations déléguées soit 8,5% des opérations

Les investissements digitaux se sont poursuivis à hauteur de 92 k€ en 2022 (375 k€ en 2021).

LES ACTIFS FINANCIERS

La remontée des taux a été l'évènement marquant de cette année 2022 et a entraîné une diminution des actifs financiers. Ces actifs, essentiellement des produits de taux, représentent 98% de l'actif de la SIAGI. Cette hausse et les liquidités disponibles ont permis à la SIAGI d'investir 24,6 M€ en obligations en 2022.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SIAGI (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons notamment examiné les points suivants décrits dans les notes de l'annexe :

- la méthode de détermination des provisions pour risques nés et pour risques à naitre attendus comptabilisées (note « 2.9. Évaluation des risques sur les engagements de garantie accordée et constitution d'une provision pour risques et charges »)
- la méthode d'estimation des pertes latentes sur risques à naitre mentionnées en engagements hors-bilan (note « 4. Estimation des pertes latentes au 31/12/2022 ») ;
- les méthodes de valorisation des titres d'investissement, des titres de placement et des titres de participation (note « 2.1 Titres de transaction, de placement et d'investissement »).

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons un rapport au Comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article L.823-16 du code de commerce confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Rennes, le 19 avril 2023

Le commissaire aux comptes - MAZARS - Ludovic Sevestre

RÉSULTAT DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

en k€	2022	2021	2020	2019	2018
Capital social	6 595	6 595	6 595	6 595	6 595
Nombre de parts	412 148	412 148	412 148	412 148	412 148
Fonds mutuel de garantie	64 737	60 869	56 475	58 418	52 104
Produit net bancaire	12 837	12 714	10 819	14 318	13 139
Résultat net	2 884	2 469	882	2 990	2 457
Capitaux propres	47 645	44 761	42 291	41 410	38 420
Encours de garanties	1 205 836	1 085 741	1 016 902	936 668	854 576
Effectif au 31.12	83	80	82	85	87
Masse salariale	3 625	3 402	3 401	3 634	3 580

BILAN AU 31 décembre 2022

ACTIF en k€	31/12/2022	31/12/2021	PASSIF en k€	31/12/2022	31/12/2021
Caisse, Banques Centrales, CCP	0	1	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	229	202
Créances sur les Etablissements de Crédit et assimilés	63 092	70 719	Opérations avec la clientèle	17 825	19 771
Obligations et autres titres à revenu fixe	89 790	78 953	Autres passifs	3 425	3 421
Actions et autres titres à revenu variable	50 322	47 697	Comptes de régularisation	109	120
Parts dans les entreprises liées	136	586	Provisions pour risques et charges	60 385	60 243
Immobilisations incorporelles	4	6	Fonds mutuel de garantie	64 737	60 869
Immobilisations corporelles	1 577	1 541	FRBC	11 370	10 370
Autres actifs	691	145	Capitaux propres hors FRBC	47 645	44 761
Comptes de régularisation	112	108	Capital souscrit	6 595	6 595
TOTAL de L'ACTIF	205 724	199 756	Primes d'émission	9 010	9 010
ENGAGEMENTS DONNÉS			Réserves et Prime de fusion	29 156	26 687
Engagements sur titres	1 718	2 234	Résultat de l'exercice	2 884	2 469
Engagements d'ordre de la Clientèle	1 309 446	1 224 962	TOTAL du PASSIF	205 724	199 756
dont réalisés	1 205 836	1 085 741	ENGAGEMENTS REÇUS		
			Engagements de garantie	32 997	24 598

COMPTE DE RÉSULTAT

Produits et charges d'exploitation en K€	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	953	1 019
Commissions (Produits)	42	37
Commissions (Charges)	-648	-443
Gains, pertes s/opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-2 084	-99
Autres produits d'exploitation bancaire	14 574	12 203
Autres charges d'exploitation bancaire	0	-2
Produit net bancaire	12 837	12 714
Charges générales d'exploitation	-8 045	-7 855
dont charges de personnel	5 964	5 537
dont participation et forfait social	382	281
dont frais administratifs	2 081	2 319
Dot. aux amort. & provisions s/immob. incorporelles et corporelles	-90	-84
Résultat brut d'exploitation		
Résultat d'exploitation	4 702	4 775
Résultat courant avant impôts		
Résultat exceptionnel	-3	156
Impôts sur les bénéfices	-814	-1 461
Dotation/reprise FRBG	-1 000	-1 000
RÉSULTAT NET	2 884	2 469

VARIATION DU FONDS DE GARANTIE

En k€	2022	2021
Solde net au 01/01 des Fonds de garantie (a)	68 869	56 475
Fonds de garantie encaissés dans l'année	10 866	9 271
Fonds de garantie reversé aux contre garants	-239	-345
Fonds de garantie remboursés contractuellement	-32	-13
Créances commerciales prescrites comptabilisées en produits	-11	-64
Contentieux décaissés	-4 163	-5 585
Réalisations de garantie sur dossiers décaissés	94	57
Produits financiers	1 618	2 135
Pertes financières latentes	-4 887	-829
Reprise sur pertes financières latentes n-1	829	439
Fonds de garantie échus non réclamés	-65	-26
Provision pour pertes latentes sur risques nés	-5 157	1 588
Provision pour pertes attendues	5 015	-2 233
VARIATION DE L'EXERCICE (b)	3 868	4 395
Solde net du Fonds de garantie au 31 Décembre (a)+(b)	64 737	60 869

www.siagi.com

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



SIAGI



Garantie SIAGI



SIAGI

Société de caution mutuelle des entreprises de proximité
Société de financement agréée par l'Autorité de Contrôle
Prudentiel et de Résolution
2, rue Jean-Baptiste Pigalle - 75009 PARIS
Tél. : +33 (0)1 48 74 54 00

The Siagi logo, featuring the word 'Siagi' in a stylized, cursive font. The 'i' is green, the 'a' is blue, and the 'g' is red. Below the word is the tagline 'Garantir l'accès au crédit' in a smaller, sans-serif font.

Siagi
Garantir l'accès au crédit